● Année 1954. — N° 27. Le Numéro: 15 francs. Vendredi 14 Mai 1954. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 27e SEANCE

Séance du Jeudi 13 Mai 1954.

SOMMAIRE

Présidence de M. Bégarra, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 483).

2. — Composition du bureau du Conseil économique (p. 484).

3. — Dépôt d'un rapport, avec demande de discussion d'urgence (p. 484).

4. — Dépôt d'une motion avec demande de discussion d'urgence (p. 484).

5. — Dépôt d'une question orale avec demande de débat (p. 484).

6. — Démission d'un membre de commissions (p. 484).

7. — Propositions de modifications à la composition de commissions (p. 484).

8. — Retraits de l'ordre du jour (p. 484).

9. — Décision sur une demande de discussion d'urgence présentée par la commission des relations extérieures, sur la proposition de résolution (n° 153, année 1954) de MM. André Bidet, Rosenfeld, Dumas et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à la désignation par l'Assemblée de l'Union française d'une mission d'information chargée d'étudier les problèmes actuellement posés dans les Etablissements français de l'Inde (p. 485).

Sur l'urgence: MM. Bidet, président de la commission des relations extérieures, Theetten, Delmas, Laurent-Eynac, Le Brun Kéris.

Déclaration, au scrutin, de l'urgence.

Sur la fixation de la date de la discussion: MM. le président de la commission, le président.

10. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de la motion présentée par M. Héline et les membres du groupe R. G. R., tendant à inviter le Gouvernement à donner à l'Assemblée de l'Union française tous renseignements nécessaires sur la situation actuelle dans les Etablissements français de l'Inde (p. 486).

Sur l'urgence: MM. Héline, Bidet, président de la commission des relations extérieures, Barbé.

Urgence déclarée.

Sur la fixation de la date de la discussion: MM. le président de la commission, Coquart, Perier.

Discussion fixée au 18 mai.

11. — Démission de ses fonctions d'un secrétaire du bureau de l'Assemblée (p. 487).

12. — Dépôt d'un avis (p. 487).

13. — Modifications à la composition de commissions (p. 487).

14. — Règlement de l'ordre du jour (p. 487).

PRESIDENCE DE M. BEGARRA, vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures trente.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 11 mai a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONSEIL ECONOMIQUE
COMPOSITION DU BUREAU

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil économique la lettre suivante:

« Paris, le 12 mai.

« Monsieur le président,

« Le Conseil économique s'étant réuni en assemblée plénière le 11 mai 1954, pour procéder à l'élection de son nouveau président à la suite du décès de M. Léon Jouhaux, j'ai l'honneur de vous communiquer la liste des membres du bureau du Conseil économique.

« Président: M. Emile Roche.

« Vice-présidents: MM. Paul Pisson, Eugène Dary, Edwin Poilay, Pierre Martin.

« Questeurs: MM. Georges Levard, Paul Caujolle.

« Secrétaires: MM. Jean-Louis André, Antoine Antoni, Eugène Forget, André Malterre.

« Membres du bureau du Conseil économique: MM. Alexandre Verret, Roger Millot, Lucien Monjauvis.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé: Emile Roche. »

Acte est donné de cette communication.

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT
AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. Bidet un rapport, fait au nom de la commission des relations extérieures, sur la proposition de résolution (n° 153, année 1954) de MM. André Bidet, Rosenfeld, Dumas et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à la désignation par l'Assemblée de l'Union française d'une mission d'information chargée d'étudier les problèmes actuellement posés dans les Etablissements français de l'Inde.

Le rapport sera imprimé sous le n° 161 et distribué.

La commission demande la discussion d'urgence.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 62 du règlement, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne sera appelée à statuer sur cette demande qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 4 —

DEPOT D'UNE MOTION
AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. Héline et des membres du groupe du R. G. R. une motion tendant à inviter le Gouvernement à donner à l'Assemblée de l'Union française tous renseignements nécessaires sur la situation actuelle dans les Etablissements français de l'Inde.

La motion sera imprimée sous le n° 162, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des relations extérieures. (*Assentiment.*)

La discussion d'urgence de cette motion est demandée par vingt-six conseillers.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 62 du règlement, il va être procédé à l'appel nominal des signataires.

J'invite chaque signataire à se lever à son banc à l'appel de son nom et je prie MM. les secrétaires de bien vouloir contrôler les présences (1).

(*L'appel a lieu.*)

La présence de vingt signataires ayant été constatée, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne sera appelée à statuer sur cette demande qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

(1) La demande est signée par: MM. de Bruchard, Cornet, Schmitt, Bidet, Sar, Jacobson, Perier, Mme Malroux, MM. Berthaud, Schleiter, Vivier, Oudard, Foccart, Pialoux, Aubert, Héline, Léon, Castex, Theetten, Dorange, Repiquet, Benamour, Omer Sarraut, Guillabert, Delmas, Dédé.

— 5 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEMANDE DE DEBAT

M. le président. Je dois informer l'Assemblée que j'ai été saisi d'une question orale de M. Theetten qui demande à M. le secrétaire d'Etat aux Etats associés quelle est la politique que le Gouvernement de la République entend défendre à la conférence de Genève et conduire envers les Etats associés, l'opinion publique de la France métropolitaine et d'outre-mer face à l'évolution militaire en Indochine souhaitant être informée sans délai.

Cette question orale est accompagnée d'une demande de débat présentée par M. le président du groupe d'Union française et d'action sociale.

Conformément à l'article 86 du règlement, la prochaine conférence des présidents sera appelée à examiner cette demande de débat et à soumettre à l'Assemblée de l'Union française des propositions concernant la suite à lui donner.

— 6 —

DEMISSION D'UN MEMBRE DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Troisgros comme membre:

De la commission des affaires économiques;

De la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales;

De la commission d'instruction.

— 7 —

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai été saisi de propositions de modifications à la composition de commissions:

Le groupe des républicains indépendants propose:

M. Fadda pour remplacer M. Michalet à la commission d'instruction.

Le groupe d'union française et d'action sociale propose:

M. Kaouza pour remplacer M. Troisgros à la commission des affaires économiques;

M. Djima Doumbaye pour remplacer M. Troigros à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales;

M. Frey pour remplacer M. Troisgros à la commission d'instruction.

Le groupe des républicains indépendants et le groupe paysan d'union sociale proposent:

M. Troisgros pour remplacer M. Roy à la commission des affaires économiques.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 8 —

RETRAITS DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents qui vient de se réunir propose à l'Assemblée de retirer de l'ordre du jour de la présente séance:

1° Le vote de la proposition de résolution (n° 154, année 1954) tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier l'article 3 de la loi n° 54-389 du 8 avril 1954 relative au Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle, relatif à la composition de son conseil d'administration, en vue d'y inclure un conseiller de l'Union française;

2° La discussion de la proposition (n° 124, année 1954) tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur les utilisations

civiles et militaires de l'hélicoptère dans l'Union française, affaires respectivement inscrites aux premier et troisième rangs de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appellerait la réponse du Gouvernement à une question orale de M. Georges Monnet.

M. le ministre de la France d'outre-mer m'a fait connaître qu'il ne pouvait assister à la présente séance.

En conséquence, conformément à l'alinéa 4 de l'article 84 du règlement, la question de M. Georges Monnet est reportée, d'office, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Pour permettre à la commission des relations extérieures de se réunir, la séance est suspendue pendant un délai d'une heure.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à dix-sept heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 9 —

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE ENVOI D'UNE MISSION D'INFORMATION

Déclaration de l'urgence d'une proposition de résolution.

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que la commission des relations extérieures a demandé la discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 153, année 1954) de MM. Bidet, Rosenfeld, Dumas et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à la désignation par l'Assemblée de l'Union française d'une mission d'information chargée d'étudier les problèmes actuellement posés dans les Etablissements français de l'Inde.

Le délai d'affichage prévu à l'article 62 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à statuer sur la demande de discussion d'urgence.

Aux termes du troisième alinéa de l'article 62 du règlement :

« Le débat engagé sur une demande de discussion d'urgence ne peut jamais porter sur le fond, si ce n'est pour justifier la demande ou le refus de l'urgence. L'auteur ou l'un des auteurs de la demande, un orateur « contre », le président ou le rapporteur de la commission, les représentants du Haut Conseil et du gouvernement intéressé sont seuls entendus. »

La parole est à M. le président de la commission, auteur de la demande de discussion d'urgence.

M. André Bidet, *président de la commission des relations extérieures.* Mesdames, messieurs, la demande d'urgence est présentée au nom de la commission elle-même ; celle-ci a étudié hier, dans une longue délibération, les documents qu'elle possède sur les événements qui se déroulent depuis quelques semaines dans les Etablissements français de l'Inde ; elle a dû constater qu'elle se trouvait en présence d'informations contradictoires, que les mêmes personnages se trouvaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, que des partis politiques naissaient et se multipliaient depuis qu'ont éclaté les incidents dans les Etablissements français de l'Inde, et que certains télégrammes demandaient l'envoi d'une mission.

En considération de cet ensemble de faits, la commission a estimé nécessaire de demander à l'Assemblée de déclarer l'urgence de la proposition de résolution qui vous est actuellement soumise.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'urgence ?...

M. Theetten. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Theetten contre l'urgence.

M. Theetten. Je voudrais d'abord poser une question au sujet de cette demande, et je m'adresse, pour ce faire, plus directement aux membres du bureau. Etant donné le nombre de missions que l'Assemblée a déjà organisées depuis le début de l'année, je demande si l'on dispose encore des crédits suffisants pour envoyer la mission envisagée aux Etablissements français de l'Inde.

M. le président. La parole est à M. le questeur Delmas.

M. Louis Delmas. Pour répondre à la question posée par M. Theetten, je suis au regret de faire connaître à l'Assemblée que nous n'avons plus dans notre budget de crédits disponibles en vue de l'envoi de missions outre-mer.

M. le président de la commission. Le problème est donc résolu !

M. le président. C'est une question qui ne peut pas être débattue devant l'Assemblée et qui sera réglée par le bureau.

M. Coquart. Ce n'est sans doute pas par hasard que la question a été posée.

M. le président de la commission. Je trouve un peu extraordinaire que cette question soit soulevée maintenant et qu'elle soit présentée sous cette forme. Si l'on cherche à enterrer la proposition, il y a, pour ce faire, des moyens plus élégants !

J'ajoute que je me suis enquis, auprès des autres questeurs, des possibilités financières de l'Assemblée en la matière. L'un d'eux m'a répondu que si l'Assemblée décidait l'envoi de cette mission, les crédits nécessaires seraient trouvés.

Dans ces conditions, si l'Assemblée veut vraiment faire savoir à la population de l'Inde française qu'elle se désintéresse du problème et qu'elle n'enverra pas de mission, qu'elle le dise, mais d'une manière nette et en n'employant pas pareils procédés.

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac.

M. Laurent-Eynac. On peut être partisan de la mission d'enquête ou en être l'adversaire, mais porter le débat, comme il vient d'être fait, sur un plan préalable de crédits, c'est, en vérité, une méthode à laquelle, dans aucune assemblée parlementaire, nous n'avons été jusqu'à présent habitués.

Il s'agit de savoir si cette Assemblée décide ou non d'envoyer une mission d'enquête ; si elle le décide, il lui appartiendra, dès lors, ou du moins il appartiendra à son bureau, de trouver les moyens de couvrir les frais. A la vérité, dans un débat de cette importance, qui peut avoir des conséquences extrêmement lourdes, graves peut-être, et périlleuses pour notre avenir dans les Etablissements français de l'Inde, poser préalablement une question de crédits est un procédé regrettable que je n'ai jamais vu — je le répète — employer en aucune assemblée.

Imaginez, et M. le président de la commission des relations extérieures y a fait sobrement allusion, l'interprétation qui pourrait être donnée à notre décision pour peu que celle-ci fût traduite avec quelque mauvaise foi, ou seulement interprétée par quelque esprit abusif ! On ne manquerait pas de dire que cette Assemblée abandonne les Etablissements français de l'Inde, ce qui n'est certes pas notre pensée. Dans ces conditions, je demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'urgence, ce sera une façon immédiate de dire son sentiment. (*Applaudissements.*)

M. le président. L'incident est clos.

Je vais consulter l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

M. Le Brun Kéris. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Le Brun Kéris.

M. Le Brun Kéris. Je suis entièrement d'accord avec les paroles qui viennent d'être prononcées quant à l'impossibilité de nous décider d'abord sur une question de crédits. La question est très grave et mérite d'être examinée ; m'étant abstenu en commission, je me sens parfaitement libre pour placer la question aujourd'hui sur un autre terrain.

Par conséquent, nous ne devrions pas — et je me range ici à l'avis de M. le président M. Laurent-Eynac — placer la question sur le plan financier. Si la mission doit partir, on trouvera toujours le moyen — et je fais confiance à nos questeurs — de permettre son départ. Mais je voudrais dire, m'étant abstenu hier, que si je ne me rallie pas à cet argument, je ne me sens pas du tout partisan, dans la situation actuelle, de l'envoi d'une mission.

M. le président de la commission. Vous abordez ici le fond, alors que nous ne devons parler que sur l'urgence.

M. Le Brun Kéris. Disons, dans ces conditions, que je ne désire pas me prononcer pour l'urgence du départ d'une mission.

Je voulais simplement dire que si je vote contre l'urgence — et je suis obligé, je m'en excuse, d'aborder le fond pour

expliquer ma position — c'est dans la crainte que votre mission, loin de simplifier le problème, ne fasse, dans les circonstances actuelles, que le compliquer. J'attire tout particulièrement votre attention sur ce point. Je ne suis pas sûr du tout qu'au moment — et cela, nous ne pouvions pas l'éviter — où ont lieu des négociations internationales relatives aux Etablissements de l'Inde, il soit urgent d'y envoyer une mission. Je n'en suis pas convaincu, et c'est la seule chose que j'avais à dire.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais consulter l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

M. Theetten. Je demande un scrutin au nom du groupe d'Union française et d'action sociale.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Theetten au nom du groupe d'Union française et d'action sociale.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	164
Majorité absolue	83
Pour l'adoption	90
Contre	74

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

En conséquence, la discussion d'urgence est décidée.

Je vais maintenant appeler l'Assemblée à fixer le moment où elle voudra discuter de cette proposition de résolution.

M. le président de la commission. La commission est prête à en discuter immédiatement.

M. le président. Etant donné toutefois que nous sommes saisis d'une autre demande de discussion d'urgence, peut-être vaudrait-il mieux nous prononcer, au préalable, sur l'urgence et la date de discussion de la seconde proposition ?

M. le président de la commission. Je ferai exactement la même réponse.

— 10 —

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Déclaration de l'urgence d'une motion. Fixation de la date de la discussion.

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que vingt conseillers de l'Union française dont la présence a été constatée par appel nominal, ont demandé la discussion d'urgence de la motion présentée par M. Héline et les membres du groupe R. G. R. tendant à inviter le Gouvernement à donner à l'Assemblée de l'Union française tous renseignements nécessaires sur la situation actuelle dans les établissements français de l'Inde.

Le délai d'affichage prévu à l'article 62 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à statuer sur la demande de discussion d'urgence.

Aux termes du troisième alinéa de l'article 62 du règlement :

« Le débat engagé sur une demande de discussion d'urgence ne peut jamais porter sur le fond, si ce n'est pour justifier la demande ou le refus de l'urgence. L'auteur ou l'un des auteurs de la demande, un orateur « contre », le président ou le rapporteur de la commission, les représentants du Haut Conseil et du Gouvernement intéressé sont seuls entendus. »

La parole est à M. Héline, l'un des auteurs de la demande de discussion d'urgence.

M. Héline. Mes chers collègues, comme vous le savez, l'envoi d'une mission aux établissements français de l'Inde a été demandé. Si l'envoi de cette mission est décidé par l'Assemblée, celle-ci recueillera sur place des informations d'ordre local qui, sans doute, seront pleines d'intérêt. Mais il nous apparaît que, outre ces informations, il serait bon que l'Assemblée recueille des renseignements sur la situation, tels que le Gouvernement peut nous les exposer, et sache ensuite quelles peuvent être les intentions du Gouvernement vis-à-vis du règlement d'une affaire qui, j'en suis sûr, mesdames et messieurs, sollicite au plus haut point votre attention.

C'est dans cet esprit que j'oppose — au sens matériel du mot — à la demande d'envoi d'une mission qui a, je le répète, un but et un domaine bien déterminés, la motion qui vous sera soumise, laquelle complétera vos informations et vous permettra, le cas échéant, de confronter les unes et les autres et de vous faire une opinion plus complète sur le problème grave et irritant actuellement soumis à vos préoccupations.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre la discussion d'urgence ?...

La commission des relations extérieures a-t-elle des observations à présenter ?...

M. André Bidet, *président de la commission des relations extérieures.* Il serait de bonne méthode, je crois, de discuter les deux propositions au cours de la même séance. C'est d'ailleurs une sorte d'engagement auquel j'ai souscrit, hier, en séance de commission.

Par conséquent, je demande à l'Assemblée de voter l'urgence, étant entendu que nous rapporterons dans le minimum de temps les deux propositions soumises à l'Assemblée.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Le groupe communiste votera contre l'urgence d'une proposition dont l'objet, d'ailleurs, s'éloigne notablement de celui que pourrait laisser prévoir le titre de la proposition, ainsi que tous ceux qui l'ont lue ont pu s'en rendre compte.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

(L'Assemblée, consultée, décide l'urgence.)

M. le président. En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à fixer le moment où elle voudra discuter de cette motion.

La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. La commission a décidé, hier, de demander à l'Assemblée de régler le sort des propositions aujourd'hui même.

L'heure est déjà assez avancée, mais, fidèle à la décision prise par la commission, je demande à l'Assemblée de patienter, de manière à permettre à la commission de se réunir tout de suite et de rapporter dans une heure environ ; mais je ne prends pas d'engagement ferme.

M. le président. M. le président de la commission propose la discussion immédiate de la proposition de M. Bidet et de la motion de M. Héline...

M. Coquart. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Coquart.

M. Coquart. Je me rallierais bien volontiers à la proposition de M. le président de la commission si je la croyais vraiment réalisable, mais, mes chers collègues, considérez l'heure et l'affluence. De plus, apprenez que la commission des relations extérieures a commencé l'examen du texte déposé par M. Héline sans pouvoir conclure, et qu'il lui faudra raisonnablement une heure ou deux pour arriver à prendre position définitivement sur le texte, qui subira certainement quelques remaniements. Enfin, demandez-vous dans quelles conditions se présentera la séance quand la commission des relations extérieures sera prête à rapporter.

Compte tenu de ces éléments d'appréciation, pour mon compte et eu égard à la nécessité de sauvegarder la bonne marche des travaux de notre Assemblée, je crois judicieux de remettre le débat en question à un autre jour. A l'Assemblée de décider si ce doit être demain, vendredi, ou à la première séance de la semaine prochaine.

M. Perier. Je propose mardi, en début de séance.

M. Héline. J'accepte volontiers mardi prochain.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission, selon la formule consacrée, s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets donc aux voix la date la plus éloignée, celle du mardi 18 mai 1954.

(L'Assemblée, consultée, fixe la date de la discussion d'urgence à la séance du mardi 18 mai 1954.)

— 11 —

DEMISSION DE SES FONCTIONS D'UN SECRETAIRE DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE

M. le président. J'ai reçu de M. Troisgros une lettre par laquelle il déclare se démettre de ses fonctions de secrétaire de l'Assemblée de l'Union française.

Acte est donné de cette démission.

Conformément à l'article 18 du règlement, il sera procédé au remplacement de M. Troisgros à la prochaine séance publique.

— 12 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Chiarasini un avis présenté au nom de la commission des affaires financières sur:

1° La demande d'avis (n° 31, année 1953), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française;

2° La proposition (n° 298, année 1953) de MM. Soppo Priso et Savi de Tové portant réformes et création de certaines institutions au Togo sous tutelle de la France.

L'avis sera imprimé sous le n° 163 et distribué.

— 13 —

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à des commissions.

Le délai réglementaire est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membres de la commission des affaires économiques: M. Kaouza, en remplacement de M. Troisgros; M. Troisgros, en remplacement de M. Roy.

Membre de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales: M. Djima Doumbaye, en remplacement de M. Troisgros;

Membres de la commission d'instruction: M. Frey, en remplacement de M. Troisgros; M. Fadda, en remplacement de M. Michalet.

— 14 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques:

Mardi 18 mai, à 15 heures;

Jeudi 20 mai, à 15 heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de ces deux séances:

Mardi 18 mai 1954, à 15 heures, séance publique:

1° Discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Bidet, Rosenfeld, Dumas et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à la désignation par l'Assemblée de l'Union française d'une mission d'information chargée d'étudier les problèmes actuellement posés dans les établissements français de l'Inde. (N°s 153 et 161, année 1954. — M. Bidet, rapporteur.)

2° Discussion d'urgence de la motion présentée par M. Hélino et les membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à donner à l'Assemblée de l'Union française tous renseignements nécessaires sur la situation actuelle dans les Etablissements français de l'Inde (n° 162, année 1954).

Jeudi 20 mai 1954, à quinze heures, séance publique:

1° Discussion de:

a) La demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française;

b) La proposition (n° 298, année 1953) de MM. Soppo Priso et Savi de Tové, portant réformes et création de certaines institutions au Togo sous tutelle de la France (n°s 31 et 298, année 1953, et n° 125, année 1954, M. Charles-Cros, rapporteur; n° 139, année 1954. Avis de la commission des relations extérieures, M. Coquart, rapporteur; avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. Pialoux, rapporteur; avis de la commission des affaires financières, M. Antonini, rapporteur).

2° Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du crédit agricole artisanal et immobilier au Togo (n°s 302, année 1953 et 33, année 1954, M. Cazelles, rapporteur; n° 62, année 1954, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, M. Le Brun Kéris, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance:

Mardi 18 mai, à 15 heures, séance publique:

1° Scrutin à la tribune pour l'élection d'un secrétaire de l'Assemblée de l'Union française;

2° Discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Bidet, Rosenfeld, Dumas et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à la désignation par l'Assemblée de l'Union française d'une mission d'information chargée d'étudier les problèmes actuellement posés dans les Etablissements français de l'Inde (n°s 153 et 161, année 1954, M. Bidet, rapporteur);

3° Discussion d'urgence de la motion présentée par M. Hélino et les membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à donner à l'Assemblée de l'Union française tous renseignements nécessaires sur la situation actuelle dans les Etablissements français de l'Inde (n° 162, année 1954).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures trente-cinq.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du jeudi 13 mai 1954.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué pour le jeudi 13 mai 1954, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée:

I. — Retirer de l'ordre du jour de la présente séance publique:

a) Le vote de la proposition de résolution (n° 154, année 1954) tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier l'article 3 de la loi n° 54-389 du 8 avril 1954 relative au bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle, relatif à la composition de son conseil d'administration en vue d'y inclure un conseiller de l'Union française;

b) La discussion de la proposition (n° 124, année 1954) tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur les utilisations civiles et militaires de l'hélicoptère dans l'Union française.

Affaires respectivement inscrites aux premier et troisième rangs de l'ordre du jour.

II. — Tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques:

Mardi 18 mai, à quinze heures;

Jeudi 20 mai, à quinze heures.

III. — La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de ces deux séances:

Mardi 18 mai 1954, à quinze heures (sous réserve de l'acceptation de l'urgence par l'Assemblée):

a) La discussion de la proposition de résolution (n° 153, année 1954) tendant à la désignation par l'Assemblée de l'Union française d'une mission d'information chargée d'étudier les problèmes actuellement posés dans les établissements français de l'Inde;

b) La discussion de la motion (n° 162, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à donner à l'Assemblée de l'Union française tous renseignements nécessaires sur la situation actuelle dans les Etablissements français de l'Inde.

Jeudi 20 mai 1954 à quinze heures:

a) La discussion de:

1° La demande d'avis (n° 31, année 1953) sur le projet de loi relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française;

2° La proposition (n° 298, année 1953) portant réformes et création de certaines institutions au Togo sous tutelle de la France;

b) La suite de la discussion de la demande d'avis (n° 302, année 1953) sur le projet de décret portant réorganisation du crédit agricole artisanal et immobilier au Togo.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Ahmed Abdallah a été nommé rapporteur de la proposition (n° 51, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires en vue de créer dans le territoire des Comores quatre chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture ayant leur siège au chef-lieu de subdivision de chaque île et groupées en une fédération des chambres de commerce des Comores.

AFFAIRES SOCIALES

M. Marceau Dupuy a été nommé rapporteur de la proposition (n° 144, année 1954) tendant à demander aux services techniques du ministère de la France d'outre-mer de provoquer une étude approfondie des conséquences possibles sur l'absorption du calcium des aliments à base de graines de mil du Sénégal.

RELATIONS EXTÉRIEURES

M. André Bidet a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 153, année 1954) tendant à la désignation par l'Assemblée de l'Union française d'une mission d'information chargée d'étudier les problèmes actuellement posés dans les Etablissements français de l'Inde.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 13 mai 1954.

SCRUTIN (N° 34)

Sur l'opportunité de l'urgence de la discussion de la proposition de résolution (n° 153, année 1954) relative à la désignation d'une mission d'information dans les Etablissements français de l'Inde.

Nombre des votants	153
Majorité absolue	77
Pour l'adoption	90
Contre	63

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Ahmed Abdallah.
Alduy.
Antonini.
Audu.
Avinin.
Ba Amadou.
Barry (Diawadou).
Bazé (William).
Begat.
Belabed.
Béme.
Benamor.
Bergès.
Berthaud
Bernier.
Bertrand.
Bidet (André).
Bocher.
Castex.
Cazelles.
Charles.
Charles-Cros.
Chartier.
Cheikh Sidia.
Chekkal Daho.
Chiarasini.
Coquart.
Costes.
Dardelles.
Delpuech.
Delraves.
Diallo.
Djima Doumbaye.
Dorange.
Dumas.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Duval
Mme Eboué-Tell.
Fillon.
Georget.
Gorse.
Guiter (Jean).
Guy.
Guyard.
Héline.
Jacquier.
Julien (Charles André).
Jumillon.
Kamjl.
Kaouza.
Kémajou.
Laurent-Eynac.
Laurin.
Lechani.
Legentilhomme (Général).
Léger.
Lévy (Roger).
Lhuillier.
Luciani.
Mme Malroux.
Marguerite.
Marquet.
Menguy.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
N'Piaye.
Guéard.
Peretti.
Perier.
Ramus.
Raphaël-Leygues.
Razafindrakoto.
Rencurel.
Repiquet.
Reverbori.
Ribéra.
Rogier.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Omer).
Schleiter (Gabriel).
Schneider.
Sicé.
Soppo Priso.
Sylla.
Thomas (Jean-Marie).
Troisgros.
Vivier.
Ya Boumbia.

Ont voté contre:

MM.
André (Max).
Aubert.
Barbé
Bentounès.
Boisdon.
Boiteau.
Bougenot.
Bour (Alfred).
Bruchard (de).
Burkhardt.
Carroué.
Céran-Jérusalemy.
Chastenet.
Comiti.
Cornet.
Coulibaly (Mamadou).
Daber.
Darlan.
Dédé.
Delmas (Louis).
Dubois.
Egretaud.
Fadda.

Feix.
Fontanet.
Galimand.
Gay.
Gervain.
Gouyon (de).
Grjaule.
Hamroun.
Iba Zizen.
Jacobson.
Keita, dit Modibo.
Lachenal.
Mlle Lafon.
La Gravière.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Léon.
Loste.
Lounda.
Marche.
Mayakt.
Mignot.
Mitterrand.
Morel.
Moulle.
Odru.
Pialoux.
Randretsa.
Riond (Georges).
Roclore.
Roguè.
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Schmitt.
Signoret.
Theetten.
Thèvenin.
Vignes.
Viniger.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Ahmadou (Abidjo).
Benon.
Boucavel.
Bouda (François).
Deroux.
Guillabert.
Mama.
Mbida.
Polycarpe.
Sar Ibrahima.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Blanchard de la Brosse.
Boumendjel.
Bui The Phuc.
Buu Kinh.
Cao Van Chieu.
Doan Huu Giam.
Do Huu Thinh.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Hazoumé.
Huynh Van Chin.
Khammao (Mme la Princesse).
Le Van Dinh.
Montrat.
Nghiem Van Tri.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Kim Loan.
Nguyen Khac Su.
Nguyen Duy Thanh.
Nguyen Huu Thuan.
Nguyen Trung Vinh.
Nguyen Van Ty.
Pham Van Binh.
Pheng.
Phung Ba Nghia.
Sim Var.
Thonn Ouk.
Mme Tran Van Chuong.
Mme la Princesse Pingpéang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé :

MM. Bentchicou, Michalet et Pann Yung.

N'ont pas pris part au vote.

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Begarra, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants	164
Majorité absolue	83
Pour l'adoption	90
Contre	74

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du mardi 11 mai 1954.
(*Journal officiel* du mercredi 12 mai 1954.)

Dans le scrutin (n° 32) sur l'amendement de MM. Omer Sarraut et Pialoux à la proposition de loi relative à l'application du code de la nationalité française dans le département de la Guyane.

Ont voté pour:

Ajouter M. Bergès.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.